



**Partenariat entre Gaël SILLY
et
Amap' en BIOce
pour l'année 2021**

Nom du producteur :

Gaël SILLY

Adresse du producteur : 3 Rue de la République 28 300 Saint-Prest

Référente de l'Amap'en BIOce : Patricia Iozzia

Livraison : Le HANGAR rue de la Tuilerie SERESVILLE 28300 Mainvilliers

le jeudi de 16h00 à 17h00. (10h30/11h pendant couvre-feu)

Les produits

Cagettes de légumes de saison correspondant à la composition du nombre de paniers prévus

PRODUITS ET TARIFS 2021

Paniers à 10€ Légumes de saison.

Fréquence des livraisons :

Toutes les semaines (sauf pendant fêtes de fin d'année) soit 50 paniers pour l'année civile

Engagement du producteur :

Gaël SILLY producteur certifié AB, s'engage à livrer les produits qui lui seront commandés aux dates et heures fixées par l'association, à répondre aux différentes questions des amapiens, à construire une relation de confiance durable et à transmettre son certificat de conformité bio établi par l'organisme de contrôle à l'association à chaque renouvellement.

Engagement de l'Amap'en BIOce :

L'Amap'en BIOce veille au respect par les adhérents de leur engagement de soutien annuel des producteurs, exprimé collectivement et solidairement par le maintien d'un volume de commandes compatible avec l'engagement du producteur à livrer à l'Amap'en BIOce.

L'Amap en BIOce organise la commande des produits par le site AMAP J au plus tard 15 jours avant la 1^{ère} livraison de la période de commande, et organise les la distribution des produits.

L'Amap en BIOce organise la collecte du paiement des produits que les adhérents font par chèque à l'ordre Gaël SILLY

L'Amap en BIOce tient le certificat bio disponible pour le produire à la demande des adhérents.

Signature du producteur :

Pour l'Amap en BIOce, signature de la référente :

Exemplaire signé des 2 parties, disponible auprès de la référente